Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Recu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 24/11/2022

SLOW

Böurgoin-Jallieu

ID: 038-213800535-20221116-DB221116\_173-DE

## COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022 URBANISME – FONCIER DB221116173

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf novembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la haile Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE: Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Nathalie JACQUEMOND, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michael AYDIN, Kévin DOREL, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents: 27 Votants: 31

Absents: Anissa DAOUI, Laurent CAMPO, Aurélia MASSON, Laurent MAGUET (a quitté la séance à 21h05).

## Excusés, ayant donné pouvoir :

- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD
- Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM
- Dominique CADI, pouvoir à Christian CIOFFI
- Damien PERRARD, pouvoir à tsabelle RENARD

<u>Secrétaire de séance</u> : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

8 : AUTORISATION DE SERVITUDE CONCERNANT L'INSTALLATION DE CABLES SOUTERRAINS SUR LES PARCELLES COMMUNALES 'BI 4', 'BI 130' ET 'DE 5' SITUÉES BOULEVARD PRE POMMIER

La Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section BI 4, BI 130 et DE 5 situées Boulevard Pré Pommier. ENEDIS sollicite dans le cadre de l'installation de câbles, le droit d'enfouissement de réseaux électriques. Les travaux consistent principalement à l'enfouissement de réseaux électriques sur les parcelles BI 4, BI 130 et DE 5. Pour ce faire, une indemnité unique et forfaitaire de trois cent quarante-deux euros sera versée par ENEDIS à la commune.

Cette autorisation permet d'autoriser le passage et l'installation des équipements sur la parcelle communale.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 24/11/2022

SLOW

ID: 038-213800535-20221116-DB221116\_173-DE

## Il est proposé au Conseil Municipal de/d' :

- **Approuver** les termes et autoriser la signature de la convention de servitude concernant l'installation de câbles électriques sur les parcelles communales BI 4, BI 130 et DE 5 précitées ;
- Autoriser le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération;
- Prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Le conseil municipal, Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré, Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le mercredi 16 novembre 2022.

Le secrétaire de séance

Le Maire

